

Monsieur le Député Maire,

Nous venons de prendre connaissance de la dotation générale horaire prévue pour le collège à la rentrée prochaine. Cette dotation en diminution de 26 heures postes s'inscrit dans le cadre général de la suppression programmée de postes par milliers et porte atteinte gravement à la qualité du service public d'éducation. Localement cela se traduira par :

- Des classes surchargées en Sixième (niveau primordial pour le bon apprentissage des méthodes de travail) ainsi qu'en Troisième (classe à examen).
- La suppression d'une classe de Sixième.
- La suppression de l'option européenne anglais (en Quatrième et Troisième), et la suppression à terme des autres options notamment le latin.

Qu'en est-il de l'égalité des chances ? Pourquoi un élève d'un collège rural n'aurait-il pas accès aux mêmes enseignements qu'un élève de collège urbain ? Un élève du collège Le Colombier n'a-t-il pas le droit d'apprendre le latin ?

- Des enseignements (EPS, Anglais, Musique, Arts plastiques) non assurés en classes de SEGPA ou assurés par des personnels vacataires alors que des professeurs titulaires sont présents sur l'établissement.
- Un temps de travail sera partagé sur deux voire trois établissements scolaires souvent éloignés géographiquement pour de nombreux enseignants : comment assurer dans ces conditions un suivi correct de chacun des élèves ? Comment ces professeurs pourront-ils s'impliquer dans différents projets scolaires ? Comment pourront-ils se rendre disponibles ? La précarisation de notre métier d'enseignant avance à marche forcée au détriment de nos élèves.
- Ces prévisions horaires ne permettront pas de mener les actions pédagogiques prévues par le projet d'établissement voté en conseil d'administration et contractualisé avec l'administration pour une durée de 3 ans, ainsi que les nouvelles actions qui nous sont imposées.

Le non choix d'options facultatives voire l'absence d'options facultatives conduira à une désaffection du collège de Dun par les parents d'élèves qui inscriront leurs enfants dans d'autres établissements mieux dotés. Resteront sur place les enfants les plus défavorisés. Où est l'égalité des chances ?

A terme, c'est la pérennité du collège Le Colombier dans son ensemble qui est remise en cause et à très court terme c'est l'image du collège et par conséquent celle de la ville de Dun qui risque d'être détériorée. En effet, le collège de Dun pouvait s'enorgueillir de nombreuses distinctions (concours de la résistance, big challenge, concours de dictée, rallye mathématique...) et de nombreux projets à la une des journaux locaux (projets lés'arts au collège, ateliers artistiques avec des artistes ...). La nouvelle dotation ne permettra pas la mise en place de ces activités et projets divers ; le collège sera par conséquent de moins en moins attractif et se videra de ses élèves.

Par ricochet, c'est toute l'économie de la ville de Dun qui est touchée notamment les commerces de proximité.

D'autre part, comment parler du développement des zones rurales quand on détruit le service public d'éducation en ne dotant pas les établissements scolaires des moyens dont ils ont besoin pour fonctionner normalement ?

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et nous pensons pouvoir compter sur votre soutien.

Veillez agréer, Monsieur le Député Maire, nos respectueuses salutations.

L'équipe enseignante du collège Le Colombier de Dun